

2013/5558 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - CHRD à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France, le dimanche 21 juillet 2013 (Direction des Affaires Culturelles)
(BMO du 10/06/2013, p. 1301)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous présente avant l'ensemble des autres délibérations, le dossier concernant l'exonération des droits d'entrée au CHRD à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites. Comme nous le savons, l'Etat français a décidé en 2000 qu'une journée serait consacrée symboliquement à la rafle du Vel d'Hiv et qu'elle se déroulerait le dimanche le plus proche de la date du 16 et du 17 juillet, et c'est à ce titre que le 21 juillet, le CHRD sera gratuit.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre devoir de mémoire est primordial, primordial pour pouvoir rendre hommage aux victimes de la folie de certains hommes, et aux Justes qui se sont dressés fièrement face au fascisme et au nazisme, primordial pour que nous-mêmes et les générations futures ne tombent pas dans la même déchéance, dans la même horreur. Nous sommes donc très heureux et très fiers de voter une telle délibération.

Cependant, devant l'ensemble du Conseil, je tenais à m'élever aujourd'hui contre la manipulation que certains individus peuvent faire sur la mémoire de ces héros de l'histoire. Je veux faire référence, ici, aux faits qui se sont déroulés lors de l'hommage rendu à Jean Moulin en présence du Premier Ministre. Je suis particulièrement choqué que des éléments extrémistes salissent la mémoire des résistants !

Que nous soyons pour ou contre le mariage entre personnes du même sexe, rien ne peut justifier ni excuser un tel comportement. Au-delà cette loi est maintenant votée, elle s'applique et s'impose donc à tous, élus et citoyens.

Mes chers Collègues, je souhaite attirer votre attention sur le danger qui nous guette. Cette loi devient un prétexte pour les extrêmes. Ils usent de toutes les images de notre histoire et de toutes nos valeurs, pour les tordre, afin de faire valoir leur idéologie contraire pourtant à nos valeurs humanistes ! Les extrêmes prennent les armes et jouent de l'amalgame, car le mariage est devenu, pour eux, une tribune.

Mes chers Collègues, n'oublions pas que c'est en « ne faisant rien que la mauvaise herbe pousse ». Il est temps de la couper et vite. C'est notre devoir d'élus républicains que de nous ériger fermement contre ces éléments nuisibles à notre démocratie ! Ensemble nous devons agir contre ces éléments pour que notre Histoire ne soit plus souillée de la sorte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Geourjon, pour votre intervention car il est vrai que les faits qui se sont déroulés lors de la cérémonie des victimes de Montluc, étaient proprement scandaleux. On peut avoir les opinions que l'on veut sur tel ou tel sujet, les sujets peuvent être jugés extrêmement importants par les uns ou par les autres, mais ensuite que l'on profane un certain nombre de cérémonies du souvenir, c'est la première fois que je vois cela depuis que je suis entré en politique. J'espère que de tels faits ne se reproduiront pas.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)